Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20261104-20261103-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **4 Novembre 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 29/10/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR, Anne-Sophie LEROUX, Sandrine CORBEL
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.11.03 – VIE INSTITUTIONNELLE- INDEMNITES DES ELUS- PRECISION SUITE INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire rappelle la délibération n° 2026.06.02 du 03/06/2026 portant modification du tableau des indemnités des élus suite à la nomination d'une conseillère municipale déléguée.

Saint-Carné

Strate population totale		de 1 000 à 3 499 hab		
Enveloppe autorisée	Effectifs	Taux max	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	55.70%	2 289.56 €	2 289.56 €
ADJOINT	4	21.38%	878.83 €	3 515.32 €
Indice brut terminal (IBT) en vigueur		4 110.52 €	Total max autorisé	5 804.88 €
Situation	Effectifs	Taux votés	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	41.85%	1 720.25 €	1 720.25 €
ADJOINT 1	1	21.18%	870.61 €	870.61 €
ADJOINTS	2	14.83%	609.59 €	1 219.18 €
CONSEILLER Délégué	1	4.87%	200.18 €	200.18 €
CONSEILLERS Délégués	4	3.67%	150.86 €	603.42 €
CONSEILLERS	6	1.46%	60.01 €	360.08 €
Total attribué				4 973.73 €

M. le Maire explique qu'il convient d'attribuer à Mme Sandrine CORBEL, nouvelle conseillère municipale installée en séance de Conseil Municipal du 06 octobre, une indemnité.

✓ <u>Décision :</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT que Mme Sandrine CORBEL percevra une indemnité de 60.01€ brut mensuel à compter de la date du visa de la présente délibération.**
- **PRÉCISE que le tableau des indemnités en date du 03/06/2026 n'est pas modifié puisque le nombre de conseillers avec une indemnité mensuelle à 60.01€ reste le même (Mme CORBEL remplaçant M. RICARD, démissionnaire).**

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 06/11/2026
Le Maire,
Ronan TRELLU